

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous souhaite la bienvenue pour la PREMIERE SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

x

x

x

LE MAIRE - Avant d'examiner les affaires inscrites sur l'ordre du jour qui est devant vous, je tiens à vous informer que Mademoiselle Luce GASTRIN a été nommée Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

(APPLAUDISSEMENTS).

x

x

x

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 283, en date du 25 NOVEMBRE 1976, relatif à la passation d'un contrat de location d'une Maison de 4 pièces dans laquelle fonctionne un Foyer de Jeunes - Montant du loyer mensuel : 700,00 FF (SEPT CENTS FRANCS).

ARRETE N° 287, en date du 29 NOVEMBRE 1976, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts MAUREAU-LECLEZMO - Montant de la note : 2 690,20 FF (DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS 20 CENTIMES).

ARRÊTE N° 288, en date du 1er DECEMBRE 1976, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain situé à Sainte-Clotilde, appartenant à Monsieur MORENO Pedro - Montant de la note : 5 281,90 FF (CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT UN FRANCS 90 CENTIMES).

ARRETE N°290, en date du 8 DECEMBRE 1976, relatif à la passation d'un marché entre la Commune et la Maison SERCA - Montant du Marché : 757 840,00 FF (SEPT CENT CINQUANTE MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS).

ARRETE N° 292, en date du 20 DECEMBRE 1976, relatif à la passation d'une convention de location entre la Commune et Madame DUVERGNE Marie-Annick - Montant de la location mensuelle : 50,00 FF (CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N° 293, en date du 21 DECEMBRE 1976, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM, GERARD et GRONDIN d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts DERAMOND - Montant de la note de frais : 3 677,60 FF (TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS 60 CENTIMES).

ARRETE N° 294, en date du 21 DECEMBRE 1976, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM, GERARD et GRONDIN d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à M. MAUREAU Hervé Gaston - Montant de la note de frais : 5 663,45 FF (CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS FRANCS 45 CENTIMES).

ARRETE N° 2, en date du 3 JANVIER 1977, relatif à la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune et la SOCIETE BOURBON LUMIERE - Montant du Marché : 140 399,11 FF (CENT QUARANTE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS 11 CENTIMES).

ARRETE N° 3, en date du 4 JANVIER 1977, relatif à la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune et l'ELECTRICITE DE FRANCE - Montant du Marché : 40 696,92 FF (QUARANTE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE FRANCS 92 CENTIMES).

ARRETE N° 4, en date du 5 JANVIER 1977, relatif au paiement à Maîtres ZAMPIERO et TREUTENAERE, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts AH.YONE - Montant de la Note : 2 719,60 FF (DEUX MILLE SEPT CENT DIX NEUF FRANCS 60 CENTIMES).

ARRETE N° 5, en date du 5 JANVIER 1977, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM, GERARD et GRONDIN d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à M. MORANGE - Montant de la note : 4 797,60 FF (QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT FRANCS 60 CENTIMES).

ARRETE N° 6, en date du 5 JANVIER 1977 relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune et M. MAUREAU Jeannick pour la location d'une partie d'une propriété communale située à la Montagne - Rémunération de la Ville : 13 000,00 FF pour la 1ère année - 20 000,00 FF pour la 2ème année - 30 000,00 FF pour les 5 années restantes.

ARRETE N° 7, en date du 5 JANVIER 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune et la FAVICOR pour la location d'une partie de la propriété communale située à la Montagne - Rémunération de la Ville : 600,00 FF par mois.

ARRETE N° 8, en date du 5 JANVIER 1977, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune et M. OSMANN ADAME pour la location d'un immeuble situé rue Maréchal Leclerc - Montant du loyer mensuel : 1 500,00 FF (MILLE CINQ CENT FRANCS).

ARRETE N° 9, en date du 6 JANVIER 1977, relatif à la passation d'un contrat d'entretien concernant la SONORISATION du JARDIN de l'ETAT entre la Commune et la Maison CENTRAL ELECTRONIC, pour la période du 1er JANVIER 1977 au 31 DECEMBRE 1977 - Montant de la dépense : 2 100,00 FF (DEUX MILLE CENT FRANCS).

ARRETE N° 11, en date du 14 JANVIER 1977, relatif à la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune et la Société BOURBON LUMIERE - Montant du Marché : 134 795,56 FF (CENT TRENTE QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 56 CENTIMES).

ARRETE N° 14, en date du 17 JANVIER 1977, relatif à la passation d'un contrat entre la Commune et la COMPAGNIE GENERALE d'ASSURANCES (l'AFOI) - Montant de la dépense : 587,25 FF (CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS 25 CENTIMES).